

ANNEXE au Préavis N°01/2022
Commentaires sur les comptes 2021

Autorités et administration

Les comptes du service administratif sont en diminution de 12,2 % par rapport au budget 2021.

Ces charges de l'administration, y compris les frais des autorités politiques, diminuées des charges refacturées, sont réparties entre les structures proportionnellement à leurs charges respectives.

Répartition des charges du service administratif - imputations internes

	Charges des structures avant imputations internes	%	Imputations internes
Parascolaire	5'066'839	43 %	434'011
Coppalines	2'700'892	23 %	231'351
Poussinière	943'846	8 %	80'847
Petits Lutins	1'690'298	14 %	144'786
AMF	1'115'779	9 %	95'575
CAV	122'985	1 %	10'535
Easy Kids	0	0 %	0
CJLT	216'583	2 %	18'552
TOTAL	11'857'222	100%	1'015'657

701-3001 - indemnités bureau et commissions

Concerne les indemnités et vacations du Conseil intercommunal (bureau et délégués). Sont supérieures au budget en raison de la nouvelle législature et du renouvellement du bureau.

701-3002 et 3003 – Indemnités et vacations Comité de direction

Vacations du Comité de Direction. Une partie des coûts des vacations de la commission du CODIR chargée de travailler à la création de l'APEJ a été refacturée à l'ASCOT et apparait en revenu dans le compte 701.4361.1.

701-3030 – Charges sociales

Charges sociales sur les vacations du CODIR.

702-3010 – Salaires administratifs

Inférieurs au budget, notamment car le poste de responsable administration et finances est resté vacant jusqu'au 31.12.2021.

702-3013 – Traitements divers

Inférieurs au budget, car à la suite du départ au 31.08.2021 de la personne qui s'occupait du nettoyage des locaux administratifs à Chavannes-de-Bogis, le mandat a été donné à CTA Services (voir compte 702.3141).

702-3092 – Recherche de personnel

Factures Impactmédiás SA et JobCloud AG pour la recherche de personnel. Une partie de ces frais ont été refacturés à l'ASCOT (en revenu dans le compte 702.4362).

702-3100 – Imprimés et fournitures de bureau

Factures Canon (photocopieuse) et GED (toner). Fournitures bureau pour l'administration de l'AJET, de l'ASCOT, et des CI AJET et ASCOT.

702-3111 – Achat matériel informatique

Supérieur au budget, inclus facture Engie concernant l'achat de l'ordinateur pour une collaboratrice administrative ASCOT, qui a été refacturée à l'ASCOT (voir 702.4362).

702-3132 – Dépenses santé

Factures pharmacie pour l'achat de masques et gel hydroalcoolique pour l'ensemble des structures de l'AJET (achats liés au COVID non budgétés).

702-3141 – Entretien des locaux

Factures CTA Services SA, pour le nettoyage des bureaux de l'AJET dès septembre 2021 (suite au départ de la personne engagée par l'AJET pour l'entretien et le nettoyage des locaux).

702-3150 – Entretien mobilier informatique

Factures du prestataire informatique (Swisscom Smart ICT, licences et support) et de CSE.Kibe (logiciel métier) pour les licences et le développement en lien avec l'accueil de l'APEMS. A noter qu'un soutien de la FAJE a été perçu pour ces derniers développements, imputé dans le compte 702.4510.2. Compte globalement inférieur au budget car tous les développements informatiques qui étaient prévu n'ont pas été effectué.

702-3170 – Réceptions et manifestations

Inférieur au budget, car toutes les manifestations prévues n'ont pu avoir lieu en raison de la pandémie.

702-3182 – Frais de télécommunications

Factures Swisscom (téléphonie et Wifi). Supérieur au budget suite à l'ajustement de la couverture du Wifi au sein des bureaux de l'administration et une mauvaise estimation au moment du budget.

702-3186 – Assurances

CAP protection juridique, Vaudoise assurance RC et ECA.

702-3187 – Inter-réseaux

Refacturation de la Ville de Nyon pour inter-réseaux 2020.

702-3189 – Prestations de Tiers

Sont imputés dans ce compte :

- Le montant relatif au poste de travailleur social de proximité (TSP) : CHF 69'413.00 ;
- Mise à jour du « calculateur de tarif destiné aux parents » pour un montant de CHF 2'940.00 ;
- Pro Archives Conseils SA pour un montant de CHF 3'877.00 ;
- ImmunIT (test phishing dans le cadre de la sécurité informatique) pour un montant de CHF 5'793.00 ;
- Conseils TVA pour un montant de CHF 2'477.00 ;
- CG Communications Sàrl (stratégie de communication pour le lancement de l'APEJ) pour un montant de CHF 6'397.00. A mettre en contrepartie, un soutien de la FAJE perçu (voir compte 702.4510.2).

702-4362 – Remboursement de frais

Concerne les remboursements de l'impôt source et diverses refacturations à l'ASCOT pour :

- Les loyers et charges des bureaux administratifs mis à disposition ;
- La Solution IT ;
- Les heures opérationnelles faites par l'AJET pour le compte de l'ASCOT entre septembre et octobre 2020.

702-4363 – Inter-réseaux

Pas d'enfants d'autres réseaux accueillis au sein des structures de l'AJET en 2021.

702-4510.2 – Subventions autres

Versement de la FAJE pour un soutien exceptionnel à la gestion administrative.

Accueil collectif parascolaire (UAPE & APEMS)

712-3060 – Remboursement de frais

Remboursement des frais de déplacements quand les employés vont en formation.

712-3091 – Frais de formation

Inférieur au budget. Le budget se fait sur la base du droit à la formation tel que défini dans le règlement du personnel mais l'entier du budget n'est pas forcément utilisé. De plus, en raison de la pandémie un certain nombre de formations ont été annulées ou reportées.

712-3100 – Imprimés et fournitures de bureau

Factures GED (Toner), Papeterie de la Côte pour les dossiers des enfants, cahiers de communication et agendas.

712-3111 – Achat matériel informatique

Facture Engie, matériel informatique pour l'accueil 7P-8P / APEMS.

712-3116 – Achat matériel spécialisé

Nous avons dans ce compte les achats que les structures font avec leur petite caisse ainsi que le renouvellement de thermoports et de vaisselle. Pas dépensé l'entier du budget car les structures n'ont pas eu besoin de renouveler ou compléter beaucoup de leur vaisselle.

712-3130 – Achats produits alimentaires

Facture Compass groupe AG ainsi que de Ecologic pour les repas, leur livraison et la récupération des déchets transformé en Biogaz. Inférieur au budget car le budget se fait sur la base de la capacité d'accueil maximale, sans tenir compte des éventuelles absences d'enfants.

712-3132 – Dépenses de santé

Achats de brosses à dents (changées quand nécessaire et non plus systématiquement et régulièrement), dentifrice et papier « essuie tout ». Inférieur au budget, moins de factures pharmacie.

712-3150 – Entretien mobilier informatique

Factures Engie en lien avec leurs interventions dans l'ensemble des structures parascolaires.

712-3170 – Réceptions et manifestations

Montant forfaitaire alloué par structure et par enfant et pour le personnel selon le nombre de personnes travaillant dans la structure (repas annuel de l'équipe, fête annuelle avec les familles, etc.). Inférieur au budget car les réunions informelles et/ou festives n'ont pas toutes pu avoir lieu en raison du COVID.

712-3182 – Frais de télécommunications

Factures Swisscom pour le wifi, la téléphonie fixe et mobile des structures. Supérieur au budget car en raison de l'augmentation de la taille des structures, de nouvelles lignes et abonnements ont du être souscrits.

712-3185 – Honoraires divers

Honoraires Fiduciaire Balmat Associés SA.

712-3188 – Frais de transport

Sorties organisées par les structures parascolaires tout au long de l'année. Concerne également le forfait payé à l'ASCOT pour les transports du mercredi midi (3'000.-). Inférieur au budget en raison du COVID.

712-3510.3 Ajustement subventions cantonale n-1

Remboursement subvention FAJE 2020 selon décompte définitif.

712-3900 – Imputations internes

Part des charges administratives pour cette structure. Selon tableau présenté en préambule.

712-4221 – Revenus divers

Correction du solde impôt à la source des années précédentes et correction du compte 9206.30 - Fonds de caisse Mies qui n'a plus lieu d'être. Selon information du boursier.

712-4360 – Remboursement frais de surveillance et repas

Participations parents supérieures au budget

712-4363 – Remboursement de salaires

Contrepartie des repas pour un montant CHF 48'711.95 (considérés comme prestations en nature). Également les remboursements des assurances pour maladies, accidents, congés maternité, etc...

712-4363.1 – Remboursement salaires SESAF

Remboursement pour le personnel supplémentaire engagé dans le cadre des soutiens éducatifs pour des enfants à besoins spécifiques (Office de l'enseignement spécialisé).

712-4510 – Subventions cantonales

Subventions FAJE pour 2021. Pour rappel, cette subvention correspond au 31 % de la masse salariale du personnel éducatif (salaires et charges sociales). Taux passé de 30 à 31% en 2021. Inférieure au budget car l'aide au démarrage a été budgété dans ce compte mais comptabilisé dans le compte 712.4510.1.

712-4510.1 – Aide au démarrage

Subvention de la FAJE pour la création de nouvelles places en parascolaire en 2021 (UAPE et APEMS). Nous avons reçu CHF 5'760.- de plus que prévu.

712-4510.2 – Subventions « Autres »

Subventions FAJE versées pour le personnel en formation.

712-4510.4 – Aide COVID-soutien fédéral

Aide fédérale exceptionnelle reçue par l'intermédiaire de la FAJE en lien avec la suspension de la facturation lors de la fermeture des structures en 2020 ; ce montant correspondant à 33 % de la perte estimée en 2020.

712-4522 – Participation des communes

La participation des communes est inférieure au budget en raison des subventions perçues et de la participation des parents plus importantes que prévues.

Crèche « Les Coppalines »

714-3013 – Traitement divers

Personnel de ménage engagé en direct par l'AJET (et qui complète le personnel de ménage de CTA).

714-3100 – Imprimés et fournitures de bureau

Factures GED (Toner).

714-3110.1 – Travaux financés par Loterie R. (Travaux et Achats mobilier, matériel, machines)

Achats de mobilier et matériel en lien avec l'agrandissement de la structure et compensés par le don reçu de la Loterie Romande (voir compte 714-4691).

- *714-3111 – Achat matériel et logiciel informatique*

Factures Engie, pour le renouvellement de la centrale téléphonique Mitel, le remplacement d'un PC et leurs interventions pour un montant de CHF 13'717.00.

Factures de la Commune de Coppet pour le rachat des badges pour un montant de CHF 638.00.

714-3116 - Achat matériel spécialisé

Montant forfaitaire de CHF 90.-/place d'accueil, ainsi que des achats en lien avec l'agrandissement et l'augmentation de la capacité d'accueil (achats de lits, tables et chaises et autre mobilier spécifique).

714-3130 - Achat produits alimentaires

Factures de la Boucherie G. Pradervand pour la livraison des repas et goûters.

714-3132 – Dépenses de santé

Factures Dentimed, achats de brosses à dents, dentifrice et autres produits de pharmacie. Supérieur au budget car les quantités de couches, lingettes, etc. sont difficiles à estimer.

714-3141 – Entretien des locaux

Inférieur au budget car nous avons prévu l'achat de produits d'entretien que nous n'avons pas achetés et l'aménagement extérieur prévu n'a pas encore été fait.

714-3160 – Loyers

Le décompte final de la part de M3 Real Estate pour les loyers de 2021 (soit durant la durée des travaux) n'a pas encore été fait. Pour 2021 le loyer habituel a été versé avec une suspension d'un mois de loyer afin de compenser en partie la réduction de loyer accordée sur les espaces inutilisés car en travaux.

714-3170 - Réceptions et manifestations

Montant forfaitaire alloué par structure et par enfant et pour le personnel selon le nombre de personnes travaillant dans la structure (repas annuel de l'équipe, fête annuelle avec les familles, etc.). Inférieur au budget car toutes les réunions informelles et/ou festives n'ont pas pu avoir lieu en raison du COVID.

714-3182 – Frais télécommunications

Factures Swisscom pour le wifi et la téléphonie fixe. En raison de la réorganisation des groupes, il a été nécessaire d'ajouter des téléphones.

714-3185 – Honoraires divers

Honoraires Fiduciaire Balmat Associés SA.

714-3189 – Prestations de tiers

Factures de :

- Odelet Transports SA (évacuation déchets) ;
- Raphy's Toll (déménagements et menus travaux), non prévu dans le budget ;
- Commune de Coppet (entretien jardin) ;
- CTA Services SA (ménage) suite au départ d'une notre employée (intendante), non prévu dans le budget ;
- ARQHA (contrôle hygiène).

714 – 3900 – Imputations internes

Part des charges administratives pour cette structure. Selon tableau présenté en préambule.

714-3510.3 – Ajustement subventions cantonale n-1

Remboursement subvention FAJE 2020 selon décompte définitif.

714-4360 – Remboursement frais surveillance et repas

Participations parents inférieures au budget.

714-4362 – Remboursement de frais

Montant de loyer 2020 comptabilisé par erreur au moment du bouclage 2020 et qui est porté en crédit sur 2021 (87'660.-). Concerne également des remboursements de charges (décompte chauffage) de M3 Real Estate.

714-4363 – Remboursement de salaires

Contrepartie des repas pour un montant de CHF 27'312.60 (considérés comme prestations en nature). Ainsi que les remboursements des assurances pour maladies, accidents, congés maternité, etc...

714-4510 – Subventions cantonales

Subventions FAJE pour 2021. Pour rappel, cette subvention correspond au 31 % de la masse salariale du personnel éducatif (salaires et charges sociales).

714-4510.2 – Subventions « autres »

Subventions FAJE versées pour le personnel en formation.

714-4510.4 – Aide COVID-soutien fédéral

Aide fédérale extraordinaire reçue par l'intermédiaire de la FAJE en lien avec la suspension de la facturation lors de la fermeture des structures, ce montant correspondant à 33 % de la perte estimée en 2020.

714-4522 – Participation des communes

La participation des communes est inférieure au budget en raison de la subvention cantonale extraordinaire.

714-4691 – Don de la Loterie Romande

Don exceptionnel reçu de la Loterie Romande pour les travaux d'agrandissement.

Crèche « La Poussinière »

7141-3013 – Traitement divers

Inférieur au budget, car à la suite du départ au 31.08.2021 de la personne qui s'occupait du nettoyage, le mandat a été donné à CTA (voir 7141.3189).

7141-3120 – Achat d'eau et énergie

Factures Romande Energie et Commune de Crans pour le chauffage.

7141-3130 – Achat produits alimentaires

Factures de la Boucherie G. Pradervand pour la livraison des repas et goûters.

7141-3132 – Dépenses de santé

Factures Dentimed (lingettes, etc.), achats de brosses à dents, dentifrice et autres produits de pharmacie. Supérieur au budget car les quantités de couches, lingettes, etc. sont difficiles à estimer.

7141-3141 – Entretien locaux

Inférieur au budget, car les nettoyages à fond ont été budgété mais pas fait.

7141-3160 – Loyers et charges

Loyer ajusté suite à la signature de la convention de bail et du décompte y relatif.

7141-3170 – Réceptions et manifestations

Montant forfaitaire alloué par structure et par enfant et pour le personnel selon le nombre de personnes travaillant dans la structure (repas annuel de l'équipe, fête annuelle avec les familles, etc.). Inférieur au budget car toutes les réunions informelles et/ou festives n'ont pas pu avoir lieu en raison du COVID.

7141-3182 – Frais de télécommunication

Factures Swisscom pour le wifi, la téléphonie fixe et mobile.

7141-3185 – Honoraires divers

Honoraires Fiduciaire Balmat Associés SA.

7141-3189 – Prestations de tiers

Supérieur au budget car engagement de CTA services SA (ménage) suite au départ de l'employée de l'AJET, factures Odelet Transports SA (déchets) et ARQHA (contrôle hygiène).

7141-3510.3 – Ajustement subventions cantonale n-1

Remboursement subvention FAJE 2020, selon décompte définitif.

7141-3900 – Imputations internes

Part des charges administratives pour cette structure. Selon tableau présenté en préambule.

7141-4360 – Remboursement frais surveillance et repas

Participations parents supérieures au budget.

7141-4363 – Remboursement de salaires

Contrepartie des repas pour un montant CHF 9'892.05 (considérés comme prestations en nature) et remboursement des assurances pour maladies, accidents, congés maternité, etc...

7141-4510 – Subventions cantonales

Subventions FAJE pour 2021. Pour rappel, cette subvention correspond à 31 % de la masse salariale du personnel éducatif (salaires et charges sociales).

7141-4510.4 – Aide COVID – soutien fédéral

Aide fédérale extraordinaire reçue par l'intermédiaire de la FAJE en lien avec la suspension de la facturation lors de la fermeture des structures, ce montant correspondant à 33 % de la perte estimée en 2020.

7141-4522 – Participation des communes

La participation des communes est inférieure au budget en raison des subventions exceptionnelles.

Crèche « Les Petits Lutins »

7142-3114 – Achats de machines et matériel d'exploitation

Achat d'un chariot, non prévu au budget.

7142-3116 – Achat matériel spécialisé

Montant forfaitaire de CHF 90.-/place d'accueil.

7142-3130 – Achats produits alimentaires

Factures de la Boucherie G. Pradervand pour la livraison des repas et goûters.

7142-3132 - Dépenses de santé

Factures Dentimed, achats de brosses à dents, dentifrice, papier « essuie tout ».

7142-3141 – Entretien locaux

Inférieur au budget car les produits d'entretien avaient été budgétés dans ce compte. Dans les faits, la commune de Chavannes-des-Bois établit une facture unique (conciergerie et produits) imputée dans le compte 7142.3189.

7142-3160 – Loyers et charges

Loyers de la Commune de Chavannes-des-Bois. Loyer ajusté suite à la signature de la convention de bail et du décompte y relatif.

7142-3182 – Frais de télécommunication

Factures Swisscom pour le wifi, la téléphonie fixe et mobile.

7142-3185 – Honoraires divers

Honoraires Fiduciaire Balmat Associés SA.

7142 – 3189 – Prestations de tiers

Factures de la Commune de Chavannes-des-Bois pour les nettoyages, Odelet Transports, ARQHA (contrôle hygiène). Dépassement de budget à mettre en contrepartie avec le compte 7142.3141-Entretien locaux, dont le budget n'a pas été utilisé.

7142-3510.3 – Ajustement subventions cantonale n-1

Remboursement subvention FAJE 2020, selon décompte définitif.

7142-4360 – Remboursement frais surveillance et repas

Participations parents inférieures au budget.

7142-4363 – Remboursement de salaires

Contrepartie des repas CHF 10'599.60 (considérés comme prestations en nature). Remboursement des assurances pour maladies, accidents, congés maternité, etc.

7142-4363.1 – Remboursement de salaires SESAF

Remboursement pour le personnel supplémentaire engagé dans le cadre de soutiens éducatifs pour des enfants à besoins spécifiques (Office de l'enseignement spécialisé).

7142-4510 – Subventions cantonales

Subventions FAJE pour 2021. Pour rappel, cette subvention correspond à 31 % de la masse salariale du personnel éducatif (salaires et charges sociales).

7142-4510.4 - Aide COVID – Soutien fédéral

Aide fédérale exceptionnelle reçue par l'intermédiaire de la FAJE en lien avec la suspension de la facturation lors de la fermeture des structures, ce montant correspondant à 33 % de la perte estimée en 2020.

7142-4522 – Participation des communes

La participation des communes est inférieure au budget en raison des subventions exceptionnelles.

Accueil en Milieu Familial (AMF)

715-3012 – Salaires accueillantes

Inférieur au budget car des accueillantes ont cessé leur activité en cours d'année et les engagements complémentaires envisagés n'ont pas tous pu être réalisés en 2021.

715-3061 – Frais de repas

Montant payé aux AMF, en plus de leur salaire horaire est correspondant aux repas pris par les enfants (repas et goûters préparés par les AMF). Le budget est fait sur la base des repas AMF au 31.08.2020 extrapolé sur 12 mois.

715-3091 – Frais de formation

Concerne la formation Samaritains suivie par l'ensemble des AMF.

715-3110 – Achat mobilier, matériel

Montant forfaitaire attribué à chaque accueillant.e.s CHF 200.- pour l'achat de matériel pédagogique. Concerne également les projets malles aux livres et jardinage.

715-3132 – Dépenses de santé

Montant prévu au budget de 60.- par accueillant.e.s pour l'achat de consommables (mouchoirs et sacs poubelles). Inférieur au budget car les accueillant.e.s devaient présenter un ticket pour se faire rembourser, ne l'ont pas fait.

715-3185 – Honoraires divers

Honoraires Fiduciaire Balmat Associés SA.

715-4360 – Remboursement frais de surveillance et repas

Participations des parents. Voir explication du préavis à ce sujet.

715-4363 – Remboursement salaires

Remboursement des assurances pour maladies, accidents, congés maternité, etc....

715-4510 – Subventions cantonale

Subventions FAJE pour 2021. A la différence des structures collectives, le montant ne correspondant pas à un pourcentage de la masse salariale. Il se compose d'un subventionnement du salaire de la coordinatrice, d'un montant pour la charge administrative ainsi que d'un montant par heure d'accueil offerte.

715-4510.3 – Subventions cantonale n-1

Remboursement de la FAJE, subvention définitive 2020.

715-4510.4 – Aide COVID – soutien fédéral

Aide fédérale extraordinaire reçue par l'intermédiaire de la FAJE en lien avec la suspension de la facturation lors de la fermeture des structures, ce montant correspondant à 33 % de la perte estimée en 2020.

715-4522 – Participation des communes

La participation des communes est inférieure au budget en raison des subventions exceptionnelles.

Centre d'animations de vacances (CAV)

716-3011+3013 - Traitement du personnel éducatif et moniteurs

Budget sous-évalué.

716-3130 – Achat produits alimentaires

Factures Compass Group AG ainsi que Ecologistic pour les repas et goûters.

716-3132 – Dépenses santé

Achats pharmacie.

716-3141 – Frais d'entretien

Entretiens des locaux du CAV au prorata du nombre de semaines d'ouverture. Supérieur au budget car ce dernier était fait sur 4 jours d'ouverture par semaine et non 5. Rectifié avec le boucllement.

716-3160 – Loyers

Loyers des locaux du CAV au prorata du nombre de semaines d'ouverture. Les loyers sont fonctions des capacités d'accueil des structures, qui ont changé en cours d'année.

716-3189 – Prestations de tiers

Activités extérieures.

716-4221 – Revenus divers

Montants reçus de Jeunesse & Sport.

716-4360 – Remboursement frais de surveillance et repas

Participations des parents.

716-4363 – Remboursement salaires

Contrepartie des repas (considérés comme prestations en nature) pendant le CAV mais seuls les repas des responsables du CAV et chefs de site ont été pris en compte.

716-4522 Participation des communes

La participation des communes est de CHF 8'468.-

Crèche Easy Kids

Une correction d'écriture a été faite pour la subvention FAJE car elle avait été comptabilisée à double. Nous avons montants de CHF 9'470.28 qui va être redistribué aux communes, selon la clé de répartition qui avait été utilisée en 2020.

Centre des Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT) - La Baraka

719-3011 – Traitement du personnel éducatif

Supérieur au budget. En raison de la hausse de fréquentation de la structure et l'équipe a été renforcée les jours de forte affluence les mercredis et vendredis.

719-3110 – Achat mobilier, matériel

Achats divers, montant qui dépasse du budget car des achats prévus en 2020 ont été réalisés début 2021.

719-3131 – Frais buvette-cuisine

Achats effectués pour la buvette, compensés par le compte 719-4362 – Remboursement de frais.

719-3189 – Prestations de tiers

En lien avec les sortie effectuées le mercredi après-midi.

719-4360 – Inscriptions annuelles

Des montants d'inscriptions annuelles supérieures au budget ; en effet la facturation pour l'année scolaire 20/21 a été faite avec du retard, début 2021 seulement, et vient biaiser les montants de ce compte (montant de CHF 14'700.- pour 20/21 et CHF 11'962.70 pour 21/22).

719-4362 – Remboursement de frais

Refacturation de salaires et autres frais à l'ASCOT dans le cadre du projet de pause de midi Rojalets, mis en place et mené par l'AJET pour le compte de l'ASCOT. Concerne également les recettes buvette et activités (participation des enfants aux activités et sorties).

719-4363 – Remboursement salaires

Remboursement des assurances pour maladies, accidents, congés maternité, etc...

719-4522 – Participation des communes

La participation des communes est inférieure au budget en raison des importantes finances d'inscription